



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014
18 HEURES 30

CS/MG

N° 001752

**Service Enfance
Jeunesse - contrat
enfance jeunesse-
approbation du
programme d'actions
non éligibles 2014**

Affiché le :

Le mardi 14 octobre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI, Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint) donne pouvoir à M. Stéphane ROBERT, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique MOREAU-NENON

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Véronique MOREAU-NENON est nommée Secrétaire.

VOTES CONTRE :
- Marie-Madeleine ACIS

ABSTENTION(S) :
- Dominique SANTONI
- Jean AILLAUD
- André LECOURT
- Laurence BARBIER
- Isabelle VICO
- Cédric MAROS
- Emilie SIAS

Il est rappelé au conseil la délibération n°001273 du 29 novembre 2011 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

- Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.
- Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole

Ces actions sont:

Associations	Libellé	montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 000
APAS	Animation contes et rue animation globale et coordination	8 000
MJC	Le point information jeunesse	12 000
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	4 100

Le montant des actions réalisées par les associations s'élève à **26 100 €**

Les conventions avec les associations partenaires de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont présentées au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole avec application d'un montant annuel forfaitaire de dégressivité calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver le programme des actions **2014** réalisées par les associations ainsi que les conventions et à autoriser Monsieur Le Maire à les signer

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE le programme des actions **2014** réalisées par les associations.

- ~ LE GOUT DE LIRE
- ~ ASSOCIATION POUR L'ANIMATION SOCIALE
- ~ LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
- ~ SKA BARRE

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de **26 100 €** au bénéfice des associations, conformément à la répartition mentionnées ci-dessous

Associations	Libellé	montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 000
APAS	Animation contes et rue Animation globale et coordination	8 000
MJC	Le point information jeunesse	12 000
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	4 100

DIT que la somme est inscrite au budget primitif **2014**.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL